



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 08 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION

04 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le **huit septembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL SALOMON), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Marital MATHIRON), Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de Mm Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Denise ALLEMAND), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. André LONGCHAMP), M. Jean-Marie FERREUX (pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE (pourvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Dominique CHOPPIN), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), Madame Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

08/09/2020/02

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	26
VOTANTS :	34

Objet : Validation du caractère d'urgence de la séance

Monsieur le Président informe que certaines communes du territoire n'ont pas soumis de candidatures pour représenter le périmètre de leur commune dans certains organismes extérieurs.

De plus, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une erreur d'interprétation s'est glissée dans la note de synthèse de la précédente séance plénière sur le nombre de sièges attribué à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au sein du Conseil Syndical du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais. Il convient donc de procéder à ces désignations dans l'urgence, de sorte que les syndicats puissent tenir leur séance d'installation en respectant les délais de convocation et la possibilité de convoquer à nouveau leurs membres en cas de défaut de quorum, notamment.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **PAR** :

- 27 voix **POUR**,
- 4 **ABSTENTIONS** (Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Dominique CHOPPIN, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Martial MATHIRON),
- 3 voix **CONTRE** (Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU),
- **VALIDE** le caractère d'urgence de la séance du 08 septembre 2020,
- **CONFIRME** le délai de trois jours francs pour l'envoi de la convocation pour la présente séance plénière,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- **AUTORISE** la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 septembre 2020

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr